



**Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**  
communauté de communes

Madame, Monsieur, chers parents,

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les accueils périscolaires des *Petits loups* et des *Grands loups* seront transférés de la commune de Gallardon à la communauté de communes des Portes euréliennes d'Île-de-France.

A partir de cette date, les modalités d'accueil :

- réservations via Berger-Levrault,
- réglementation,
- tarification, ...

seront alors celles de la communauté de communes.

La présente inscription vaut pour la commune du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2023, et pour la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il ne sera donc pas nécessaire de remplir un nouveau dossier cette année scolaire.



**Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**  
communauté de communes

Madame, Monsieur, chers parents,

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les accueils périscolaires des *Petits loups* et des *Grands loups* seront transférés de la commune de Gallardon à la communauté de communes des Portes euréliennes d'Île-de-France.

A partir de cette date, les modalités d'accueil :

- réservations via Berger-Levrault,
- réglementation,
- tarification, ...

seront alors celles de la communauté de communes.

La présente inscription vaut pour la commune du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2023, et pour la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il ne sera donc pas nécessaire de remplir un nouveau dossier cette année scolaire.